



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 8 OCTOBRE 2018 – DE 19H30 A 20H47
A l'Hôtel de Ville de Bulle

Présidence

Madame Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC), Présidente
Monsieur Malik SEYDOUX (PLR), Vice-président

Bureau

Monsieur Frank AELLEN (PDC)
Monsieur Serge CASTELLA (PS)
Monsieur Nicolas CHARRIERE (PLR)
Monsieur Grégoire KUBSKI (PS)
Monsieur Christophe MONNEY (UDC)

Présents

Mesdames, Messieurs
Thérèse ANATRA LUCHINGER (PDC) – Hervé AUBERT (PLR) – Marie-Christine BAECHLER (PS) – Pierre-Yves BINZ (PLR) – Sébastien BOSSEL (UDC) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – François CHARDONNENS (PDC) – Isabelle COLLIARD (PS) – Eloïse DEMIERRE (PS) – Sebastian DESPOND (UDC) – François DUCREST (PS) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Eric GOBET (PLR) – Laurence GUMY (PDC) – Yann HOFMANN (PDC) – Alain JAQUET (UDC) – Erwan KERAVEC (PS) – Sébastien LAUPER (PS) – Camille LAVALETTE (Verts) – Gilles MORET (UDC) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (PDC) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Nicolas PASQUIER (Verts) – Dominique PROGIN (PLR) – Martin RAUBER (PS) – Philippe REMY (PLR) – Nicolas REPOND (PS) – Jacques RIME (UDC) – Hervé RUFFIEUX (PRL) – Théodore SAVARY (PS) – Valérie SCHMUTZ (PLR) – Amandine SUGNAUX (UDC) – Elodie SURCHAT (PS) – Alexis TORNARE (Verts) – Pauline VARGA (PS) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS) (jusqu'à 20h28)

Excusée

Madame Chantal FROSSARD (PDC)

Total

49 membres sont présents, 1 est excusé. La majorité absolue est de 25.

Conseil communal

Mesdames, Messieurs
Jacques MORAND, Syndic – Raoul GIRARD, Vice-Syndic – Johanna GAPANY – Patrice MORAND – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – David SEYDOUX – Jérôme TORNARE – Nicolas WYSSMUELLER

Secrétaire

Monsieur Guy MONNEY

Rédaction du PV

Madame Nicole JACQUEROUD

Huissier

Monsieur Jean-Claude TISSOT, Police locale

Table des matières

Ordre du jour	5
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2018.....	6
2. Adoption du règlement scolaire communal (voir message et règlement en annexe).....	6
3. Approbation des nouveaux statuts de l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère » (voir message et statuts en annexe)	7
4. Détermination du Conseil communal et vote sur la proposition de M. Martin Rauber, au nom du groupe PS-Les Verts, de fixer à cinq au total le nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026 (voir message en annexe).....	8
5. Réponse à la question de Mme Marie-Christine Baechler sur les nuisances du trafic routier	15
6. Décision de transmission du postulat de M. Jacques Rime, au nom du groupe UDC, sur la caisse de pension de la Ville de Bulle (voir message en annexe)	16
7. Election d'un scrutateur du groupe PLR en remplacement de M. Malik Seydoux	18
8. Election d'un membre de la commission financière suite à la démission de M. Patric Davet du groupe PDC-PVL.....	18
9. Election d'un membre de la commission d'aménagement suite à la démission de Mme Thérèse Anatrà du groupe PDC-PVL	19
10. Divers du Conseil général	20
A. Propositions.....	20
B. Postulats.....	20
C. Résolutions.....	22
D. Questions	22
E. Remarques – commentaires.....	24
11. Divers du Conseil communal.....	25

* * *

Madame la Présidente ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

J'ai le plaisir de saluer et d'accueillir trois nouveaux membres du Conseil général à savoir

- *Madame Laurence Gumy (PDC-PVL) qui remplace Monsieur Patric Davet, démissionnaire au 31 mai 2018.*
- *Monsieur François Ducrest (PS-Les Verts) qui remplace Monsieur Christophe Gremion, démissionnaire au 31 mai 2018.*
- *Monsieur Hervé Ruffieux (PLR) qui remplace Monsieur Pierre-Yves Lüthi, démissionnaire au 31 août 2018.*

Je passe à la parole à Monsieur Eric Gobet. »

Monsieur Eric Gobet présente, au nom du PLR, Monsieur Hervé Ruffieux, 44 ans, diplômé de l'Ecole hôtelière de Lausanne, membre du comité Gastro Gruyère, qui cogère la société de communication et créatrice d'événements Impact Production et l'établissement Le Moderne.

Madame la Présidente poursuit :

« *Je souhaite d'ores et déjà à ces trois nouveaux Conseillers généraux beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur mandat.*

Je salue également Monsieur Guy Monney, Secrétaire du Conseil général, et Madame Nicole Jacqueroūd, nouvelle Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse et aux citoyens présents à la tribune.

Monsieur Malik Seydoux, scrutateur du groupe PLR ayant été élu Vice-président, Monsieur Nicolas Charrière, suppléant, siège avec le Bureau durant cette séance au cours de laquelle un nouveau scrutateur sera élu.

Je présente en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par le décès d'un être cher.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 20 septembre 2018, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Etant donné que les débats sont enregistrés, comme le permet l'art. 47 de notre Règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

En raison de la présence à l'ordre du jour du point 2, Adoption du règlement scolaire communal, je précise qu'en application de l'art. 87 al. 2 du règlement du Conseil général, les amendements portant sur les articles d'un règlement de portée générale doivent être déposés par écrit au Bureau avant l'ouverture de la séance. En conséquence, je vous prie de les remettre maintenant au Secrétaire.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au Secrétaire durant la séance;*
- pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Je passe la parole à Monsieur le Vice-président qui souhaite s'exprimer. »

Monsieur le Vice-président a le plaisir d'annoncer que trois de leurs collègues ont eu la joie d'accueillir un enfant :

- Madame la Présidente a mis au monde un petit François le 22 mai,
- Madame Thérèse Anatrà est l'heureuse maman du petit Grégoire né le 6 août,
- Madame Kirthana Wickramasingam a accueilli son 2^e enfant, Indira Alice – présente ce soir avec sa maman –, le 20 août.

Au nom du Conseil général, il les félicite et formule ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à Indira Alice, François, Grégoire, ainsi qu'à leurs parents.

[Applaudissements]

Madame la Présidente remercie au nom des trois mamans Monsieur le Vice-Président pour son gentil message, puis cède la parole à Monsieur Guy Monney qui va procéder au contrôle des présences.

Monsieur Guy Monney procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

49 membres sont présents

1 membre est excusé

majorité : 25

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

* * *

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a fait l'objet d'une préparation entre des délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal en date du 10 septembre 2018.

L'ordre du jour ci-après faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux par courrier du 20 septembre et publié le 28 septembre dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, **Madame la Présidente** considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2018
2. Adoption du règlement scolaire communal
3. Approbation des nouveaux statuts de l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère »
4. Détermination du Conseil communal et vote sur la proposition de M. Martin Rauber, au nom du groupe PS-Les Verts, de fixer à cinq au total le nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026
5. Réponse à la question de Mme Marie-Christine Baechler sur les nuisances du trafic routier
6. Décision de transmission du postulat de M. Jacques Rime, au nom du groupe UDC, sur la caisse de pension de la Ville de Bulle
7. Election d'un scrutateur du groupe PLR en remplacement de M. Malik Seydoux
8. Election d'un membre de la commission financière suite à la démission de M. Patric Davet du groupe PDC-PVL
9. Election d'un membre de la commission d'aménagement suite à la démission de Mme Thérèse Anatrà du groupe PDC-PVL
10. Divers du Conseil général
11. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✚ Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité des membres présents, soit par 49 voix, l'ordre du jour. L'assemblée peut donc délibérer.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2018

Madame la Présidente rappelle que chaque membre a reçu, par courrier électronique du 14 juin 2018, le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018. Elle remercie Madame Fracheboud pour son travail de rédaction.

Elle demande si ce procès-verbal amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Comme cela n'est pas le cas, elle le soumet au vote.

✍ **Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 mai 2018 est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 49 voix, avec remerciements à son auteure.**

* * *

2. Adoption du règlement scolaire communal (voir message et règlement en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, Conseiller communal, pour la présentation du règlement scolaire communal.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je n'ai pas d'information complémentaire à ajouter au message que vous avez reçu. Je me tiens à disposition pour toute éventuelle question et vous invite à accepter le règlement tel que proposé.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux pour cette intervention.

Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Elle passe la parole à **Madame Emmanuelle Favre Gende** qui, au nom du PLR, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le PLR aimerait que le Conseil d'Etat décide rapidement, en collaboration avec les communes, d'un cadre concernant la liste de matériel de base à fournir aux élèves. Il s'inquiète de la survie des commerces locaux suite à cet achat centralisé. Il relève aussi que la gestion de l'achat, du stockage, de la distribution et du remplacement de ce matériel va engendrer du temps et des frais. Qu'en sera-t-il du matériel abîmé, usé, perdu ? Devra-t-on définir des règles quant à son remplacement durant l'année scolaire ? »

Madame la Présidente remercie Madame Favre Gende pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion la discussion générale.

Madame la Présidente relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement scolaire communal.

Etant donné qu'aucun amendement n'a été déposé, la lecture article par article n'est pas nécessaire, elle demande si quelqu'un souhaite néanmoins la demander. Tel n'étant pas le cas, elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'un ou l'autre des articles du règlement.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** passe dès lors au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général adopte à l'unanimité des membres présents, soit par 49 voix, le nouveau règlement scolaire communal tel que présenté par le Conseil communal.**

Madame la Présidente rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 alinéa 1 lettre d) du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

* * *

3. Approbation des nouveaux statuts de l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère » (voir message et statuts en annexe)

Pour la présentation de cet objet, **Madame la Présidente** passe la parole à **Madame Chantal Pythoud**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Les statuts de l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère » ont dû être révisés en raison de l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir la Loi sur les seniors (1^{er} juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1^{er} janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1^{er} janvier 2018).

Ces nouveaux statuts ont été approuvés par l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère » lors de l'assemblée du 14 juin 2018. L'approbation de ce soir est d'ordre formel. En effet, les buts statutaires énoncés à l'article 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes du district.

Je vous invite donc à voter les statuts tels que présentés.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Chantal Pythoud pour sa présentation.

Madame la Présidente précise que le Conseil général est appelé à se prononcer sur l'approbation des nouveaux statuts de l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère » tels qu'ils lui sont présentés. En aucun cas le Conseil général n'a la compétence de les modifier de quelque manière que ce soit.

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion générale et passe au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général adopte à l'unanimité des membres présents, soit par 49 voix, les nouveaux statuts de l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère ».**

* * *

4. Détermination du Conseil communal et vote sur la proposition de M. Martin Rauber, au nom du groupe PS-Les Verts, de fixer à cinq au total le nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur J. Morand, Syndic**, pour la présentation de la détermination du Conseil communal.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La détermination du Conseil communal vous a été soumise en annexe de l'ordre du jour.

La question de la professionnalisation des membres de l'Exécutif a déjà été discutée à de nombreuses reprises. Il y a une dizaine d'années déjà, certains souhaitaient que le Conseil communal devienne professionnel. Cette problématique est un vieux serpent de mer.

En début de la présente législature, des Conseillers généraux ont demandé la position du Conseil communal sur la question de la professionnalisation.

Le Conseil communal en a débattu à plusieurs reprises durant ses séances. Il a fait une pesée d'intérêts et au final s'est montré défavorable à la formule professionnelle à plein temps. Il préférerait continuer avec un Conseil communal de milice professionnel à temps partiel de neuf membres.

Je rappelle que le précédent Conseil communal avait mandaté IDHEAP-Compas afin de faire une étude de cette problématique dont le résultat a été présenté en 2014 au Conseil général qui, au vote, s'est rallié à la proposition de maintenir, pour la période 2016-2021, un Exécutif composé de 9 membres. L'étude préconisait :

Législature 2016 - 2021 (population jusqu'à environ 30'000 habitants)

- Adaptation à la marge de la situation actuelle (statu quo+)*
- 9 conseillers communaux pour 4,3 EPT, contre actuellement 4,1 EPT*
- Taux des conseillers communaux inférieurs à 0.5 EPT (sauf Syndic et Vice-Syndic)*
- Taux du Syndic susceptible d'augmenter jusqu'à 1.0 EPT*

Législature 2021 - 2026 (population dépassant les 30'000 habitants)

- Professionnalisation de l'Exécutif*
- 5 conseillers communaux à plein temps (5.0 EPT)*

Le Conseil général, à la demande de Monsieur Patric Davet, souhaitait rencontrer le Conseil communal. Cette séance s'est tenue à Sainte-Croix. Nous avons échangé et répondu aux questions des Conseillers généraux.

Le Conseil communal n'a rien de nouveau à ajouter par rapport au message transmis.

Si on regarde les statistiques, l'étude IDHEAP-Compas disait qu'un Conseil communal professionnel se justifiait à partir d'environ 30'000 habitants.

Selon le Contrôle de l'habitant, à fin 2010, il y avait 18'861 habitants à Bulle. Ils étaient 22'692 en 2017, soit une augmentation de 547 habitants par année de moyenne. Toutefois, l'année passée, l'augmentation n'a été que de 186 habitants.

Dès lors, si on admet viser les 30'000 habitants pour passer à un Conseil communal professionnel, avec une croissance moyenne de 400 personnes par année, il faut 18 ans, soit en 2035. Si cette moyenne est abaissée à une augmentation de 300 personnes par année, il faut encore 24 ans, soit 2041. Manifestement, rien ne presse.

Du point de vue des coûts, il s'agit d'un budget d'un million de francs au minimum par année. Cependant, les vraies questions sont les suivantes :

- *Est-ce que la Ville de Bulle sera mieux gérée avec 5 Conseillers communaux au lieu de 4,1 EPT répartis sur 9 conseillers ?*
- *Quelle sensibilité vont apporter 5 Conseillers au lieu de 9 dans les débats du Conseil communal ?*

Il faut bien comprendre que c'est un véritable changement de mode de fonctionnement. C'est difficilement compréhensible que certains veuillent précipiter ce changement. C'est un des éléments qu'il faut avoir à l'esprit avant de prendre cette décision qui serait difficilement réversible.

En conséquence, au nom du Conseil communal, je vous demande de rejeter cette proposition et garder le statu quo. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacques Morand, Syndic, pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Martin Rauber**, auteur de la proposition.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Nous avons lu très attentivement la détermination du Conseil communal sur notre proposition de fixer à cinq le nombre de Conseillers communaux dès la prochaine législature. Comme vous vous en douter certainement, nous n'en partageons pas les conclusions.

En effet, le développement rapide de notre Ville, sa vitalité ainsi que les défis importants qui nous attendent nous poussent à nous adapter.

"Gouverner c'est prévoir" nous disait Emile de Girardin, homme politique français et journaliste visionnaire. Aujourd'hui plus que jamais nous devons prévoir.

Dans le journal "La Gruyère" du 18 septembre dernier, Monsieur le Préfet déclarait que, selon lui, le système de milice commençait à se craqueler. Nous partageons cette analyse car la complexité des dossiers à traiter ne cesse d'augmenter et la tendance ne va pas s'inverser.

L'éventuelle fusion des communes gruériennes est un argument évoqué pour le statu quo. Là encore, nous doutons du bien-fondé de cette affirmation. Sans présager du délai dans lequel cette idée pourrait devenir une réalité, nous estimons que la mise en place d'une structure professionnelle ne doit pas y être liée. Au contraire, l'expérience bulloise pourrait bénéficier à la commune unique.

Si nous pouvons saluer ici le travail considérable accompli par notre Exécutif, nous devons trouver les solutions qui lui permettront de s'occuper des nombreux dossiers avec plus de sérénité.

Dans son message, le Conseil communal a justement relevé qu'une professionnalisation permettrait de gagner en efficience et d'effectuer un travail entièrement consacré à la gestion de la commune. Nous pouvons aussi ajouter que cette nouvelle façon de fonctionner permettra à nos Conseillères et Conseillers de prendre le temps de l'analyse et ainsi définir une vision politique et stratégique à long terme.

Ces éléments combinés influenceront la qualité de vie de notre agréable Cité. Sans ces transformations, nous prenons le risque de ne pas maîtriser notre développement dans des domaines aussi complexes que la mobilité, l'aménagement, la promotion économique, la culture et les loisirs pour n'en citer que quelques-uns.

Si nous voulons que les innombrables appartements en construction soient occupés, nous devons veiller à ce que notre Ville reste attrayante et éviter d'en faire une cité dortoir.

Donnons un signal fort et passons à un Exécutif professionnel à plein temps dès la prochaine législature.

Soyons entreprenants, n'ayons pas peur de donner à notre ville les moyens d'aborder le futur avec les meilleurs outils possibles.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rauber pour son intervention et ouvre la discussion.

Elle passe la parole à **Monsieur Nicolas Charrière**, pour le groupe PLR, qui s'exprime en ces termes :

*« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,*

Le Groupe PLR adhère intégralement à la détermination du Conseil communal, et aux dernières explications que vient de nous donner Monsieur le Syndic, et souligne la pertinence de tous les arguments développés par l'Exécutif dans son message à notre attention. Le Groupe PLR ne souhaite dès lors pas que, dès la législature 2021-2026, soit dans moins de trois ans maintenant, notre système de gestion communale soit bouleversé de fond en comble. Le Groupe PLR refusera dès lors la proposition de Martin Rauber, au nom du Groupe PS-Les Verts.

Aux arguments listés dans le message du Conseil communal, je rajouterais, brièvement, les deux suivants.

Premièrement, une professionnalisation du Conseil communal, avec 5 membres, ne garantira pas une plus grande accessibilité. J'en veux pour preuve notre capitale cantonale où il est quasiment impossible, pour un citoyen, de joindre directement un Conseiller communal.

Deuxièmement, la professionnalisation du Conseil communal engendrera une modification de l'équilibre entre l'Exécutif et le Législatif communal, et un repositionnement de notre parlement. Sommes-nous prêts, chers Collègues du Conseil général, à passer d'un système très consensuel, avec un large éventail de sensibilités, à un système de contrôle plus strict ? Non. En tout cas pour 2021.

Au-delà de ces deux arguments supplémentaires, le Groupe PLR estime utile de formuler les quelques observations suivantes :

En politique, il ne suffit pas d'avoir les bonnes idées ou de faire les bonnes propositions, encore faut-il le faire au bon moment. Quand je dis au "bon" moment, je pense à l'intérêt général de la cité, et non pas au moment opportun du point de vue purement partisan ou électoraliste.

Chers collègues du Conseil général, il est clair que, suivant les circonstances, le PLR pourrait envisager une professionnalisation de son Exécutif. Cette professionnalisation n'est cependant pas un dogme ou

une idée fixe, mais cela pourrait être un outil, le cas échéant, ultérieurement, pour améliorer la gestion de notre cité. Je vous rappelle tout de même que c'est la base du PLR qui a insufflé, en premier, une réflexion sur ce sujet sensible et complexe, par l'intermédiaire d'un groupe de citoyens, en février 2010 déjà. Le Conseil communal de l'époque avait alors pris le dossier à bras le corps, et avait sollicité l'avis d'un expert. Vous connaissez toutes et tous les conclusions de ce rapport, dont nous avons pris acte, ici même, le 4 novembre 2013.

Mais c'était lors de l'ancienne législature, avec un Conseil communal composé de membres dont la grande majorité (6 sur 9) ne sont aujourd'hui plus aux affaires.

Au tout début de l'actuelle législature, soit en mai 2016, le Groupe PLR avait décidé de prendre les devants sur cette question et de profiter de la mise en place d'une nouvelle équipe, motivée et dynamique, au sein du Conseil communal. Comme en politique, gouverner, c'est prévoir, au nom du Groupe PLR, j'avais moi-même posé au tout nouveau Conseil communal la question de savoir qu'elle était sa vision stratégique, 1°) sur la commune unique de la Gruyère, 2°) sur la professionnalisation de l'Exécutif. Il s'agit de deux thèmes qui, aux yeux du PLR, sont indissociablement liés d'une part, mais qui doivent se traiter dans le bon ordre, d'autre part.

L'actuel Conseil communal n'a pas attendu le dépôt de l'instrument parlementaire de mon collègue du PS Martin Rauber, en décembre 2017, pour poursuivre ses analyses. Le sujet est ainsi constamment discuté, à l'aune des compléments et des ajustements de l'étude démographique, d'une part, et au regard de l'évolution des grands chantiers et des finances, d'autre part.

Car gouverner, c'est prévoir, le Conseil communal ne se laisse pas déborder et tient la situation sous contrôle pour l'avenir, à tout le moins pour une prochaine législature encore.

Dans un avenir à moyen terme, soit à l'horizon 2025-2030, soit la commune unique aura vu le jour, ou sera en phase très avancée de réalisation, soit elle sera restée au stade de projet inachevé, voire inachevable.

Il sera alors temps, mais alors seulement, d'envisager un changement dans notre mode de gouvernance.

D'ici là, chers collègues du Conseil général, laissons notre équipe dirigeante, qui est multiple, mais surtout motivée, poursuivre son travail, au-delà du printemps 2021. Car faire de la politique, c'est voir plus loin que la simple prochaine échéance électorale. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Charrière et passe la parole à **Monsieur Baptiste Pasquier** pour le groupe PDC/PVL.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Depuis plusieurs années, le groupe PDC/PVL estime nécessaire d'aborder le thème de la professionnalisation du Conseil communal, thème qui fait d'ailleurs partie de son programme de législature 2016-2021.

En novembre 2017, le PDC/PVL a fait se rencontrer l'ensemble des partis politiques pour discuter, sans a priori et de manière constructive, de cette question capitale pour le futur de notre ville. A l'issue de cette rencontre et comme convenu entre les différents groupes politiques, nous avons demandé, lors de la séance du conseil général de décembre 2017, l'organisation d'une ou plusieurs séances d'échange avec l'Exécutif sur les tenants et aboutissants d'une professionnalisation de l'Exécutif.

Lors de la même séance du Conseil général, le parti socialiste a, pour sa part, et de manière peu élégante, proposé que dès la législature 2021-2026, le nombre de conseillères et conseillers communaux soit simplement fixé à cinq au total. Nous désapprouvons la forme de cette demande. Tout d'abord parce

qu'elle a été établie unilatéralement et de manière partisane, alors que la question mérite un débat sur des fondements rationnels et objectifs. La proposition formulée ne mentionne pas expressément la problématique essentielle de la professionnalisation de l'Exécutif et n'aborde pas les avantages et/ou inconvénients qu'amèneraient le passage de 9 à 5 conseillers communaux. Le parti socialiste privilégie son propre intérêt au détriment du dialogue et des discussions constructives.

La séance d'échange avec le Conseil communal et les différents partis bullois a été organisée en juin 2018. L'objectif a consisté à rechercher et à partager des représentations objectives et rationnelles sur l'opportunité, la pertinence et le timing de la professionnalisation du conseil communal bullois. Malheureusement, il faut bien admettre que ces discussions ont été stériles et faussées par le manque d'ouverture et d'implication du Conseil communal. Notre groupe, convaincu qu'une réflexion de fond était nécessaire, a continué seul à analyser la question dans le détail en sollicitant l'avis de conseillers communaux professionnels d'autres villes.

Dans nos discussions, nous avons relevé que :

- *À l'heure actuelle, le bénévolat politique est en difficulté dans de nombreuses communes suisses.*
- *Le développement de Bulle poursuit sa folle chevauchée.*
- *Les investissements nécessaires continuent à croître.*
- *Les problématiques liées au social et à l'aménagement du territoire communal deviennent toujours plus complexes.*
- *Les questions à examiner et les solutions à apporter sont de plus en plus pointues et les dossiers de plus en plus volumineux et difficiles.*

Par conséquent, nous pensons qu'un exécutif professionnel doit voir le jour à Bulle, quel que soit le nombre de professionnels occupés à 100% par leur activité politique, sans activité annexe.

Nous sommes convaincus qu'une professionnalisation amènera une efficacité supplémentaire dans le suivi des dossiers, dans la direction des dicastères et plus globalement dans le fonctionnement de la Ville. A terme, il n'est plus envisageable de fonctionner avec des conseillers communaux non professionnels, dont le taux d'occupation à la commune, qui peut varier du simple au double, dépend de leur activité principale. Cette disparité n'est pas propice au bon fonctionnement de la commune et est de nature à péjorer l'équilibre au sein du Conseil communal.

Aux arguments selon lesquels le nombre actuel d'habitants ne justifie pas une professionnalisation de l'Exécutif, nous répondons que la réalité des chiffres ne suffit pas à elle seule. En effet, la rapidité du développement démographique auquel la Ville a dû faire face et les conséquences que cela implique en termes d'infrastructures de toute nature doivent être prises en compte. Concernant la détérioration prochaine de la situation financière de la Commune et le coût d'une professionnalisation, nous pensons, d'un point de vue pragmatique, que la réorganisation de l'Exécutif ne sera pas un facteur d'endettement de la Commune, au contraire ; une pesée des intérêts en présence montre que ces frais sont justifiés. Finalement, on nous annonce une commune unique en Gruyère peut-être pour 2026 ? Qu'en sera-t-il si ce projet ne devient pas réalité en 2026 ? Faut-il vraiment attendre cette date pour être plus efficace ?

Le groupe PDC/PVL se prononcera donc en faveur de la professionnalisation du Conseil communal notamment parce qu'en cas de refus aujourd'hui lors du vote, cette proposition ne pourra plus être reformulée lors de cette législature, au vu des règlements en vigueur, ce qui repousserait l'analyse de cette question extrêmement importante au-delà de 2021.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Sébastien Bossel**, pour le groupe UDC, qui s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe UDC a attentivement lu la détermination du Conseil communal relative à la proposition du Groupe PS-Les Verts et se rallie à ses arguments et à ses conclusions. Il en partage les arguments. En effet, comme il l'a clairement exprimé depuis longtemps déjà, le Groupe UDC estime que cette solution n'est pas adaptée à la situation de notre ville et qu'elle n'améliorerait pas le fonctionnement de notre Conseil communal, auquel notre Groupe n'a rien à reprocher.

Nous l'avions déjà annoncé, sans toutefois citer de chiffres, mais un passage à cinq conseillers communaux péjorerait nettement les finances communales. Aujourd'hui, le Conseil communal nous rappelle qu'en 2014, le coût estimé était d'un million de francs. Il va de soi qu'à ce chiffre s'ajoutent de nombreux autres frais, comme ceux causés par les nouvelles infrastructures rendues nécessaires. Comme vous le savez, notre parti milite de longue date pour une gestion plus rigoureuse des deniers publics et de réelles économies, si bien que pour cette raison déjà, il ne peut pas entrer en matière sur la proposition de ce jour.

Les autres raisons de notre refus sont tout aussi importantes et ont déjà été citées mais je les rappellerai brièvement. A notre sens, une réduction du nombre de membres de notre Exécutif péjorerait la représentativité du Conseil qui permet, sous sa forme actuelle, de présenter une large palette de genres, âges, professions ou encore sensibilités politiques.

Il est ainsi hors de question que notre Commune doive se passer de certains profils qui peuvent lui apporter une plus-value non négligeable dans sa gestion. Je pense notamment à des indépendants qui ne prendraient certainement pas le risque de perdre leur clientèle au profit d'un poste dont ils n'ont aucune garantie quant à la pérennité. Nous souhaitons également impérativement éviter que les postes de Conseillers communaux soient occupés uniquement par des politiciens professionnels qui n'auraient plus aucun lien avec la pratique et rappelons ainsi notre attachement au système des politiciens de milice, qui fait la force de notre démocratie.

Nous ne voulons pas non plus que la fonction de conseiller communal devienne une voie de garage pour les personnes avec peu de perspectives professionnelles ou proches de la retraite.

Chers collègues, vous n'étiez pas tous présents à la séance de discussion avec le Conseil communal et je sais que les propos qui y ont été tenus ont été rapportés dans vos groupes respectifs, mais je vous avoue que j'ai été très étonné de constater que l'on parlait à la place du Conseil communal en affirmant qu'il n'avait pas le temps de remplir ses tâches alors qu'il s'en défendait. Notre Groupe rejoint dès lors la position exprimée ce soir par le Syndic puisqu'il serait difficilement compréhensible que notre Conseil impose une solution à son Exécutif qui n'en veut pas.

Enfin, nous nous demandons si derrière cette proposition ne se cachent pas certains intérêts personnels.

Par conséquent, le Groupe UDC s'opposera en bloc et fermement à la proposition du Groupe PS-Les Verts. En cas d'acceptation, nous annonçons d'ores et déjà que le lancement d'un référendum sera très sérieusement envisagé.

Merci pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** demande au Conseil communal s'il souhaite intervenir suite à ces interventions.

Elle passe la parole à **Monsieur le Syndic** qui s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Pour répondre à Monsieur Rauber, pensez-vous vraiment que 5 Conseillers communaux traiteront les nombreux dossiers avec plus de sérénité ?

Trouvez-vous que l'actuel Conseil communal ne travaille pas dans l'efficacité ?

On doit reprendre le temps de l'analyse. Est-ce que 5 conseillers communaux à plein temps auront dans les faits vraiment plus de temps disponible que neuf conseillers communaux représentant un 4.1 EPT ?

Prenons l'exemple de Vevey : un conseiller est suspendu par le Conseil d'Etat et deux sont l'objet de perquisition. Ce n'est pas parce que le Conseil communal va bien actuellement qu'il n'y aura pas des difficultés un jour. Avec plus de Conseillers communaux, il est plus facile de passer les tempêtes.

Je rappelle que c'est le Conseil communal qui décide le pourcentage. Si le Conseil communal pensait qu'il fallait augmenter ce pourcentage, il l'aurait déjà fait.

Par contre, par rapport à l'intervention de Monsieur Baptiste Pasquier qui reproche au Conseil communal d'avoir manqué d'implication lors de la séance avec les partis en juin 2018, je rappelle que le Conseil communal a accepté sans hésitation votre invitation et était presque au complet. Nous avons répondu à toutes vos questions sans restriction. Nous avons trouvé en face de nous des Conseillers généraux et des chefs de groupe qui, pour la plupart, n'étaient pas préparés, ont posé assez peu de questions pertinentes et n'ont pas fait de propositions pour palier un quelconque manquement.

Aujourd'hui, les Conseillers communaux travaillent à 40 %, le Vice-syndic à 50 % et le Syndic à 80 %. Est-ce que les Conseillers communaux professionnels seraient 5 à temps complet ou 5 à 90 % pour un 4,5 EPT, ou une autre répartition ? Le Conseil communal décidera le cas échéant.

La réponse à la question posée de fixer à 5 le nombre de Conseillers communaux est NON. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion sur la détermination du Conseil communal sur la proposition du groupe PS-Les Verts et relève que le Conseil général en prend acte.

Conformément à la procédure, elle met au vote la proposition du groupe PS-Les Verts de fixer à cinq au total le nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026.

👉 Au vote, le Conseil général accepte par 26 oui, 23 non et 0 abstention la proposition du groupe PS-Les Verts de fixer à cinq au total le nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026.

* * *

5. Réponse à la question de Mme Marie-Christine Baechler sur les nuisances du trafic routier

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Patrice Morand**, Conseiller communal.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 15 novembre 1983 et l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 prescrivent que les routes, dont le trafic émet un bruit important, doivent être assainies par leurs propriétaires à leurs frais (OPB art. 13 ss).

L'établissement du cadastre du bruit pour le réseau routier communal bullois en 2012 a permis d'identifier les tronçons de routes à assainir qui concernent principalement les routes de Morlon, des Granges, de la Condémine, de la Léchère, du Pont et la Grand-Rue.

Le périmètre d'assainissement a ensuite été défini comme étant l'ensemble des immeubles situés à proximité des routes à assainir.

Des études d'assainissement ont été réalisées pour l'ensemble des tronçons routiers concernés, la dernière date du 19 octobre 2017.

Ces rapports d'étude indiquent que, sans mesures d'assainissement, le nombre de personnes affectées par des dépassements des valeurs limites d'immission se situerait à 1011 dans 105 bâtiments et 3 bâtiments seraient affectés par des dépassements des valeurs d'alarme.

Avec les mesures d'assainissement à la source, 34 bâtiments occupés par 235 personnes présentent des dépassements des valeurs limites d'immission. Conformément à l'art. 14 de l'OPB, l'autorité d'exécution accorde des allègements dans la mesure où l'assainissement entraverait de manière excessive l'exploitation ou entraînerait des frais disproportionnés, ou que des intérêts prépondérants, notamment dans les domaines de la protection des sites, de la nature et du paysage, de la sécurité de la circulation et de l'exploitation ainsi que de la défense générale, s'opposent à l'assainissement.

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a validé l'ensemble des mesures prises par la Ville de Bulle et a publié le projet de décision d'assainissement au bruit routier communal en date du 30 août 2018.

La Ville de Bulle a procédé à la pose de revêtement phonoabsorbant et à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des tronçons concernés par des problématiques de bruit routier.

Par exemple, l'assainissement de la route de Riaz est lié à un réaménagement global impliquant la mise en place d'un nouveau concept de circulation, ainsi que l'assainissement des collecteurs. Le délai pour la réalisation des mesures est fixé au 31 décembre 2021.

En définitive, avec ces derniers travaux, la Ville de Bulle aura réalisé l'ensemble des mesures nécessaires et reçu les subventions y relatives.

Pour terminer, le bruit occasionné par les véhicules ne nous laisse pas indifférents. Les contrôles sont effectués mais ils sont du ressort de la police.

J'en ai terminé, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Patrice Morand pour son intervention et passe la parole à l'auteure de la question.

Madame Marie-Christine Baechler remercie Monsieur Morand pour sa réponse. Elle se dit contente de constater que le bruit suscite autant d'attention que la pollution atmosphérique.

Madame la Présidente remercie Madame Baechler et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion.

↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Madame Marie-Christine Baechler sur les nuisances du trafic routier.**

* * *

6. Décision de transmission du postulat de M. Jacques Rime, au nom du groupe UDC, sur la caisse de pension de la Ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Jacques Rime au nom du Groupe UDC sur la caisse de pension de la Ville de Bulle.

Elle demande à Monsieur Jacques Rime, auteur du postulat, s'il souhaite apporter un commentaire.

Monsieur Jacques Rime intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil général,

Il n'y a pas une semaine où l'on ne lit pas dans la presse qu'une collectivité publique a décidé ou étudié une restructuration de son fonds de pension. Je pense qu'il est grand temps que la Ville de Bulle l'étudie aussi sérieusement.

Nous nous rendons compte qu'un changement de système exigerait que la Commune remonte le taux de couverture à 100%, ce qui coûterait cher (le cautionnement était de 13.8 mio de francs dans les comptes 2017). Plus on attend, plus ça risque de coûter cher.

Nous nous rendons aussi bien compte qu'il faudra trouver des solutions pour les employés qui sont là depuis longtemps et qui sont proches de la retraite. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rime pour son intervention. Elle passe ensuite la parole à **Monsieur François Ducrest** qui s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Groupe socialiste a pris connaissance du postulat de Monsieur Rime.

Il a surtout pris connaissance des propos de notre Syndic, président de la caisse de pension, ici dans cette même salle. Nous avons été informés que des études sont en cours sur l'avenir de la caisse et que le personnel avait été informé de cela.

Il faut désormais laisser travailler le comité de la caisse afin qu'il trouve les meilleures solutions pour l'avenir de notre caisse de pension. La situation est saine aujourd'hui. Très saine si l'on compare notre caisse avec la plupart des caisses publiques.

Nous savons tous que l'avenir sera plus compliqué et que, comme nous l'observons partout ailleurs, il convient d'anticiper l'avenir.

Mais anticiper l'avenir, cela doit se faire dans la sérénité. Cela ne doit pas se faire par des coups politiques. Par conséquent, le Groupe socialiste ne soutiendra pas la transmission de ce postulat qui ne fait définitivement qu'enfoncer des portes ouvertes.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Ducrest pour son intervention. Elle passe ensuite la parole à Monsieur Eric Gobet.

Monsieur Eric Gobet signale qu'à plusieurs reprises le groupe PLR a fait part de ses inquiétudes quant à la situation de la caisse de pension de la Ville de Bulle. Même s'il est sachant que le Conseil communal étudie cette problématique, le groupe PLR soutient la transmission du postulat.

Madame la Présidente remercie Monsieur Gobet pour son intervention. Elle passe ensuite la parole à **Monsieur François Chardonnens** qui s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil général,

Nous avons lu avec attention le postulat de Monsieur Jacques Rime.

Il nous semble être inutile au vu des éléments en notre possession.

Tout d'abord, la Commune a engagé un processus de révision comme indiqué par Monsieur le Syndic lors du Conseil général du 28 mai 2018, ce qui nous satisfait pleinement.

Ensuite, la révision du mode de fonctionnement d'une caisse de pension est un processus qui nécessite une approche sereine, raisonnée et sans précipitation, dans le but

- a) d'avoir une planification financière cohérente et adaptée,*
- b) de respecter pleinement les engagements de la Commune envers ses employés communaux.*

Nous jugeons dès lors toute pression et toute agitation autour de ce sujet comme inutiles et contre-productives. Nous refusons la transmission tout en enjoignant le Conseil communal à ne pas ralentir sa réflexion. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Chardonnens pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et met au vote la transmission du postulat de Monsieur Jacques Rime, au nom du Groupe UDC, sur la caisse de pension de la Ville de Bulle

↳ **Au vote, le Conseil général refuse par 26 non, 23 oui, et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Jacques Rime, au nom du Groupe UDC, sur la caisse de pension de la Ville de Bulle.**

* * *

7. Election d'un scrutateur du groupe PLR en remplacement de M. Malik Seydoux

Madame la Présidente a mentionné dans l'introduction de cette séance que Monsieur Malik Seydoux, scrutateur du groupe PLR, a été élu Vice-président lors de la séance du mois de mai. Il convient donc d'élire un nouveau scrutateur.

Elle passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, chef du groupe PLR, pour la présentation de son candidat.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En remplacement de Monsieur Malik Seydoux, nous avons le plaisir de présenter Monsieur Nicolas Charrière, 52 ans, marié, 4 enfants, avocat, membre du Conseil général depuis 2007.

Je vous remercie d'ores et déjà de lui accorder votre confiance.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Gobet pour son intervention et s'enquiert de savoir s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un demande le scrutin de liste. Tel n'est pas le cas.

Madame la Présidente proclame Monsieur Nicolas Charrière élu scrutateur du groupe PLR et le félicite pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein du Bureau.

[Applaudissements]

* * *

8. Election d'un membre de la commission financière suite à la démission de M. Patric Davet du groupe PDC-PVL

Madame la Présidente informe que Monsieur Patric Davet, suite à sa démission du Conseil général, doit être remplacé à la Commission financière.

Elle passe la parole à **Monsieur Baptiste Pasquier**, chef du groupe PDC-PVL.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PDC/PVL a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Yann Hofmann au poste de membre de la commission financière. Monsieur Hofmann est âgé de 39 ans. Il est marié et père de deux enfants de 2 et 4 ans, auxquels il consacre un jour par semaine. Au plan professionnel, Monsieur Hofmann est conseiller juridique à l'Office fédéral du développement territorial, Juge suppléant dans les Cours des assurances sociales et à la Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal, Vice-président des Commissions de conciliation en matière de bail à loyer du District de la Sarine et des Districts de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse, ainsi que Président de la Commission arbitrale instituée par la convention collective de travail INFRI-FOPIS. Il est membre du Conseil général depuis mai 2018. Je vous remercie d'ores et déjà de lui accorder votre confiance.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et s'enquiert de savoir s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un demande le scrutin de liste. Tel n'est pas le cas.

Madame la Présidente proclame Monsieur Yann Hofmann élu membre de la Commission financière et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

* * *

9. Election d'un membre de la commission d'aménagement suite à la démission de Mme Thérèse Anatrà du groupe PDC-PVL

Madame la Présidente informe que Madame Thérèse Anatrà a démissionné de sa fonction de membre de la Commission d'aménagement, en raison de la naissance de son enfant et des difficultés à concilier ses nouvelles obligations familiales avec les horaires de la Commission d'aménagement. Elle remercie Madame Anatrà pour son activité au sein de cette Commission depuis le début de la législature.

Elle passe la parole à **Monsieur Baptiste Pasquier**, chef du groupe PDC-PVL.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PDC/PVL a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Constantin Ruffieux au poste de membre de la Commission d'aménagement. Monsieur Ruffieux est âgé de 30 ans. Il a effectué sa scolarité à Vuadens puis au Collège du Sud à Bulle, avant de se lancer dans des études de droit à l'Université de Fribourg. Il a également étudié en Allemagne, à l'Université de Tübingen. Il est maintenant avocat à Bulle, où il a travaillé auparavant au Tribunal de la Gruyère avant d'effectuer son stage d'avocat et d'obtenir son brevet en 2016. Ses hobbies sont principalement le sport – la course et le foot, il est d'ailleurs membre du comité du FC Vuadens –, la nature et l'actualité en général. Je vous remercie d'ores et déjà de lui accorder votre confiance.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et s'enquiert de savoir s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un demande le scrutin de liste. Tel n'est pas le cas.

Madame la Présidente proclame Monsieur Constantin Ruffieux élu membre de la Commission d'aménagement et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

A 20h28, départ de Madame Kirthana Wickramasingam

* * *

10. Divers du Conseil général

Madame la Présidente rappelle aux Conseillers que les divers du Conseil général seront traités dans l'ordre suivant :

- les propositions qui portent sur un objet relevant de la compétence du Conseil général
- les postulats qui traitent d'un objet relevant de la compétence du Conseil communal
- les résolutions
- les questions
- et les éventuelles autres interventions telles des remarques, observations, etc.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas, elle passe aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Elle passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier** qui s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Bulle « VilleVerte » : pour des espaces verts de qualité

Je précise déposer le postulat en mon nom et celui de Monsieur Yann Hofmann.

Éléments structurants du paysage urbain, les espaces verts répondent à différentes fonctions sociales, environnementales, économiques et esthétiques. La qualité de vie et l'attractivité d'une ville sont étroitement liées à la disponibilité et à la qualité de ces espaces.

La Ville de Bulle s'est déjà engagée à prendre de très nombreuses mesures favorisant la biodiversité et la gestion différenciée des espaces verts. Elle a établi également un cadastre des arbres dignes d'intérêt. Des efforts restent à accomplir, par exemple en ce qui concerne la protection des vieux arbres, la protection des arbres lors de chantiers et de manifestations ou encore le réaménagement de certaines rues. Surtout, une vision d'ensemble d'une gestion durable des espaces verts manque encore. Il convient dès lors de répondre à la volonté populaire, en consolidant les acquis et en encourageant les bonnes pratiques et l'échange d'expériences. Ces objectifs peuvent être atteints en intégrant le réseau Villes Vertes Suisses.

En suivant les villes pionnières telles que Bâle, un projet de recherche - action « VilleVerte Suisse » a été lancé par l'Union Suisse des Services de Parcs et Promenades (USSP) avec des partenaires institutionnels et scientifiques et des projets pilotes ont été menés. Il est désormais entré dans une nouvelle phase et après Lucerne et Winterthur en 2017, Ecublens fut la première ville romande à être certifiée « VilleVerte » le 28 avril dernier. D'autres villes vaudoises et alémaniques sont en cours de certification alors que la Ville de Fribourg a initié une démarche similaire l'année passée.

Le programme procède par une analyse complète de la gestion actuelle de ces espaces puis par la mise en œuvre de mesures concrètes pour en améliorer la durabilité. Des outils de planification, d'entretien, d'organisation et de communication sont fournis pour atteindre des objectifs progressifs adaptés à la situation locale. A travers ce programme, les villes peuvent prétendre à divers degrés de certification (bronze, argent et or) qui rendent visible la gestion durable et les efforts entrepris. Le label or permet d'ajouter une certification bio aux espaces verts gérés par la commune.

La démarche « VilleVerte Suisse » permettra de valoriser les actions déjà entreprises par la section des Espaces Verts de la Ville de Bulle, mais aussi et surtout de progresser sur les plans de l'entretien durable, de la protection des arbres, de la planification et de la sensibilisation de la population.

En bref, la population bulloise s'est montrée très attachée à ses espaces verts et également très réceptive à l'idée de doter sa ville de nouveaux espaces verts. Le présent postulat répond naturellement à cette volonté. Soutenu par l'Office Fédéral de l'Environnement, l'instrument proposé est sérieux. Et il est efficace pour garantir l'aménagement d'espaces verts de qualité.

Dans cet esprit, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier :

- 1. la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse.*
- 2. les moyens à mettre en œuvre par la section des Espaces Verts pour atteindre les différentes certifications du programme VilleVerte Suisse.*

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente prendre acte du dépôt du postulat et informe que ce dernier sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Elle passe la parole à **Madame Pauline Varga** qui s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chères et chers collègues,

Mise à disposition de locaux au service des acteurs culturels de la région

Bulle est une cité dynamique qui a su au fil des ans s'imposer comme un lieu unique où se marient traditions et modernité », peut-on lire sur la page internet dédiée à la culture de la Ville ... Une modernité qui, selon certains, rime avec actualité et qui, pour d'autres, devrait peut-être déjà songer à demain.

Si les superlatifs utilisés pour décrire l'offre culturelle locale actuelle sur ladite page ne manquent pas, je resterai, à titre personnel, un peu plus modérée quant au paysage des possibles ... Il s'agit là d'une question de point de vue, de verre d'eau plus ou moins plein, d'attentes individuelles conscientes ou inconscientes.

Cela dit, je dois l'admettre, un mouvement semble s'être enclenché dans le sens d'une reconnaissance des acteurs culturels locaux. Pour ne citer qu'eux : Les Francomanias ont rajeuni, le Musée Gruérien a

dépoussiéré ses dentelles, le Festival Altitudes donne à la Part-Dieu des airs de MoMa et Ebullition a trouvé sa place.

La Coordination culturelle de la Ville semble faire son possible, dans le temps alloué à son mandat, pour offrir son écoute et son soutien à la culture bulloise. Une politique culturelle semble se dessiner peu à peu, un agenda culturel est né et des espaces d'échanges sont organisés. Une fois par année, la scène de l'Hôtel de Ville se prête même à faire la promotion des jeunes talents de la région. Une belle évolution que je salue sincèrement.

En revanche, avec la densification de la Cité Gruérienne, nos artistes, musiciens et acteurs culturels manquent cruellement de locaux. Les prix, la configuration ou simplement le manque d'offre pour des lieux de création, de répétition, ou de location pour des résidences d'artistes sont bien souvent des freins qui, peu à peu, font s'étioler et fuir nos âmes créatives du cru. Dans un souhait idéal, un seul et même lieu pouvant regrouper toutes les formes d'art telles que musique, arts plastiques, danse, photographie, etc., pourrait permettre une effervescence créatrice digne d'une Capitale régionale vivante et dans le vent.

Par ce postulat, je souhaite demander, au nom du Groupe PS-Les Verts, que le Conseil Communal étudie les possibilités de mise à disposition d'un tel espace dans son parc immobilier actuel ou pour ses investissements futurs.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres postulats. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion sur les postulats.

C. Résolutions

Madame la Présidente rappelle, ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, que le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'ayant été déposée, elle passe à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Elle passe la parole à **Monsieur François Chardonnens**, pour le groupe PDC-PLV, qui pose la question suivante :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chères et chers collègues,

Récemment nous avons eu en Suisse un certain nombre d'évènements liés à une lacune dans la gouvernance d'institutions publiques ou fortement soumises à la gestion publique (RUAG / La Poste / Swisscom / HFR). Ces lacunes ont pu survenir sans être vues durant de nombreuses années car il y avait des faiblesses dans un processus de gouvernance clef : l'audit interne et une communication claire des résultats de ces audits.

Nous reconnaissons le professionnalisme de l'administration communale et notre question n'est pas là pour mettre en doute quelque activité que ce soit. Elle est là pour s'assurer que nous avons les processus et la transparence nécessaires pour que de tels évènements n'arrivent pas dans notre commune.

La question est la suivante donc :

Avons-nous un système qui contrôle en profondeur la conformité de nos opérations sous l'angle de la légalité, de la régularité et de la rentabilité ? Existe-t-il une évaluation de l'efficacité des contrôles internes ainsi que des risques existants ? Dit autrement, avons-nous périodiquement un processus similaire au contrôle fédéral des finances, que ce soit pour la commune elle-même ou les sociétés en sa possession ? Nous ne parlons pas ici d'une révision simple des comptes.

Est-ce que les conclusions pourraient être mises à disposition de la commission financière ?

Nous n'attendons bien sûr pas une réponse aujourd'hui. »

Madame la Présidente passe la parole au Conseil communal pour répondre à l'intervenant.

Monsieur R. Girard, Vice-Syndic, cite très rapidement les éléments suivants : la Commune a une fiduciaire, la loi sur les communes s'applique quant à la haute surveillance des communes et associations de communes, et une nouvelle loi sur les finances communales va entrer en vigueur, laquelle va imposer l'introduction du système de contrôle interne pour les communes.

Concernant les sociétés filles – il pense que M. Chardonnens fait allusion à Gruyère Energie et Espace Gruyère –, ce sont des SA qui sont donc soumises à la législation en la matière. Il faut encore évoquer les associations intercommunales. Dès lors, il n'est pas aisé d'apporter une réponse simple. Le Conseil communal présentera à la Commission financière une réponse à la question du groupe PDC-PLV.

M. François Chardonnens remercie M. R. Girard.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Charles-Henri Brandt** qui pose la question suivante à titre individuel :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chères et chers collègues,

Mon thème : la sécurité sur le site de l'école de Dardens

Concernant le passage piéton sur l'axe de la rue de la Léchère à la hauteur du London Café, j'ai constaté qu'il n'y a pas de patrouilleur, pas de panneau signalant la présence d'une école, pas de limitation de vitesse, etc. Il y a un agent de ville ou un gendarme parfois sur place aux heures de récréation ou de sorties/rentrees des élèves.

*La Gruyère cite qu'il y a un projet d'aménagement d'un dos d'âne ou un obstacle.
N'y aurait-il pas la possibilité de mettre un panneau pour signaler la présence des enfants ?
Quand est-ce que les modifications doivent avoir lieu ? »*

Madame la Présidente passe la parole au Conseil communal, M. D. Seydoux.

Concernant la sécurité, **Monsieur D. Seydoux** indique que c'est la police qui valide la mise en place de patrouilleurs scolaires. En prévision de l'ouverture de l'école de Dardens, la question lui a été posée et elle n'a pas estimé nécessaire de mettre des patrouilleurs, pour autant qu'une plateforme surélevée avec passage piéton soit réalisée. Ces travaux sont prévus cet automne. Dans l'intervalle, la police communale et la police cantonale assurent une présence soutenue aux entrées et sorties de classe. Par ailleurs, un accompagnateur conduit les plus petits enfants qui arrivent en bus sur le site de la Léchère et qui doivent se rendre au bâtiment de Dardens.

Une réévaluation de la situation sera faite une fois la plateforme réalisée. En l'état, la police n'entre pas en matière vu les travaux prévus. Le Conseil communal se soucie de la sécurité des enfants, mais il convient de faire confiance aux spécialistes.

Monsieur Charles-Henri Brandt remercie pour la réponse.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque ou un commentaire.

Elle passe la parole à **Madame Valérie Schmutz**, au nom du groupe PLR, qui s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PLR a décidé de procéder à une initiative populaire pour la construction d'un parking souterrain dans l'hyper-centre bullois.

Soucieux de maintenir un centre-ville actif et pour permettre un accès plus aisé aux commerces, le PLR souhaite récolter l'avis des citoyens bullois. Au-delà du contexte local, si l'on veut inviter les touristes à faire un stop à Bulle pour profiter de la ville et des manifestations, nous devons être capables de proposer des places de parc en suffisance et en souterrain.

Merci de votre écoute. »

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion sur les Divers du Conseil général.

* * *

11. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente donne la parole à **Monsieur J. Morand, Syndic**, pour les Divers de l'Exécutif.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Je vous communique les dates des séances du Conseil général de l'année prochaine :

- *Lundi 25 mars 2019*
- *Lundi 27 mai 2019 (comptes)*
- *Lundi 07 octobre 2019*
- *Lundi 16 décembre 2019 (budget)*

Je profite d'avoir la parole pour féliciter Madame la Présidente qui n'était pas présente pour une heureuse raison lors de son élection. Aujourd'hui, le Conseil communal lui remet une petite attention et la félicite. »

[Monsieur Nicolas Wyssmueller remet un bouquet à la Présidente. Applaudissements]

Madame la Présidente remercie Monsieur J. Morand, Syndic, pour ces mots et pour le bouquet.

Elle demande si un autre membre du Conseil communal souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, elle donne la parole à Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur le Syndic** propose de conclure sur les applaudissements pour la Présidente.

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic.

Avant de conclure, elle rappelle encore aux intervenants de ce soir de remettre leurs écrits à la Secrétaire du Conseil général, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel ; elle les en remercie d'avance.

Comme tous les points de l'ordre du jour ont été traités ce soir, la séance du 9 octobre 2018 n'aura pas lieu.

Avant de clore la séance, **Madame la Présidente** souhaite encore saisir l'occasion de remercier ses collègues de vive voix pour la confiance qu'ils lui ont accordée en l'ayant élue à la tête du Législatif communal lors de la séance de mai dernier.

N'ayant pas pu le faire à ce moment-là, et comme le veut la tradition, c'est avec plaisir que **Madame la Présidente** annonce offrir une verrée à la sortie, sous la coupole.

A 20h47, **Madame la Présidente** clôt officiellement les débats et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 20h47

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Anne-Luce Pernet-Baeriswyl

Guy Monney

La Secrétaire au procès-verbal

Nicole Jacqueroūd

Annexes : Message et règlement scolaire communal (pt 2)
Message et statuts "Réseau santé et social de la Gruyère" (pt 3)
Message détermination du Conseil communal sur proposition M. Rauber (pt 4)
Message postulat J. Rime (pt 6)